



BORAN-SUR-OISE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte-rendu - réunion du 14 septembre 2017 – 16h30

1. OBJET DE LA REUNION

Réunion de travail visant à préciser le zonage et présentation des OAP

2. LIEU DE LA REUNION

Mairie de Boran-sur-Oise – Salle du Conseil Municipal

3. PRESENTS

NOM ET PRENOM	ORGANISME / COLLECTIVITE	FONCTION
DUMORTIER Jean-Jacques	Boran-sur-Oise	Maire
De MOUSTIER Philibert	Boran-sur-Oise	1 ^{er} Adjoint
SCHIRATTI DOUCHEZ Anne	Boran-sur-Oise	4 ^{ème} Adjoint
RONCIN Janick	Boran-sur-Oise	5 ^{ème} Adjoint
FAUVAUX Nicole	Boran-sur-Oise	Conseillère municipale
COUDERT Alain	Boran-sur-Oise	Conseiller municipal
MARQUES Sabrina	Boran-sur-Oise	DGS
GIROUDEAU Jean-Marc	PNR Oise-Pays de France	Chargé de mission urbanisme
MARSEILLE Carène	DDT 60 / DT Ouest	Déléguée Adjointe
FELDER Guillaume	atopia	Urbaniste
FARGIER Sylvain	atopia	Urbaniste

4. POINTS ABORDES

- Le bureau d'études rappelle le premier projet de zonage du PLU exposé lors de la réunion du 06 Juillet 2017. Il est précisé que cette traduction réglementaire s'appuie pleinement sur le PADD, débattu en Conseil Municipal le 30 juin 2017.
- Des modifications sont proposées par le PNR quant à la délimitation des zones Nce, qui concernent les espaces naturels de continuités écologiques. Il est préconisé que :
 - La zone boisée de la « Remise des Chênes » soit classée en zone N et que les terrains cultivés soit classés en zone A ;
 - La zone comprise entre la voie ferrée et la route de l'écluse en sortie de bourg soit classée en zone N ;
 - La zone correspondant au tracé de l'Oise soit classée en zone N.
- D'autres modifications sont à apporter au zonage :
 - Le secteur UB autour de l'école soit subdivisé en 3 zones : une zone Ns correspondant aux terrains de sports en limite d'urbanisation, une zone UB correspondant aux bâtiments scolaires et une zone UE englobant les bâtiments d'activités ;
 - Classer en zone Ace les terres agricoles au sud du grand domaine des sœurs de la Sainte-Croix-de-Jérusalem ;
 - Définir une zone N correspondant au boisement à l'ouest de la carrière.
- Le zonage de la plage du Lys-Chantilly est à ajuster (classement en zone Ut – t pour tourisme - et agrandissement au sud sur 2 parcelles) en fonction des précisions apportées sur son projet de développement et en anticipation des futurs besoins potentiels en termes d'aménagement touristique ou de stationnement.
- Suite à la présentation des OAP les principes urbains les sont entérinés et certaines modifications sont à apporter :
 - **Chemin des Rommes** : questionnement autour du schéma viaire au sud de la zone, création d'une voie sans issue sur le chemin des Rommes ou raccordement à la voie rattrapant la rue Jean Bouvy.
 - **Rond-Point des Vignes** : Agrandissement du périmètre incluant la parcelle au nord entre la RD 603 et le bâtiment Sport France
 - **Gare et Oise** : Hauteur du bâti à programmer de manière décroissante depuis la voie ferrée en direction de l'Oise.
- Souhait de la part des élus de rédiger une nouvelle OAP afin d'acter les principes d'aménagement des anciens corps de ferme à valeur patrimoniale présents dans le centre bourg (cf. étude urbaine).
- Les espaces verts identifiés au titre de l'article L.151-23 CU sont complétés sur proposition de Monsieur le Maire

5. PROCHAINES REUNIONS

- Règlement, zonage et OAP – Jeudi 12 octobre 2017 – 16h00 – Mairie de Boran-sur-Oise
- Règlement, zonage et OAP – Jeudi 16 novembre 2017 – 16h00 – Mairie de Boran-sur-Oise